

AVIS AU PUBLIC

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bouzy

Par arrêté n° 5/2026 en date du 19 janvier 2026, la commune de Bouzy a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Bouzy.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Bouzy pour une durée de 30 jours du **Lundi 9 février 2026 (ouverture à 9h00) au Mardi 10 mars 2026 inclus (clôture à 17h00)**

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

- ✓ Tendre vers un ancrage territorial des services et une meilleure prise en compte des politiques de l'habitat.
- ✓ Réaliser les principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du code de l'urbanisme ;
- ✓ Fixer les orientations de la commune en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable et de maintenir à minima le niveau de population ;
- ✓ Définir clairement l'affectation des sols et organiser l'espace communal pour permettre son développement harmonieux ;
- ✓ Favoriser le renouvellement urbain ;
- ✓ Préserver l'environnement dans le respect des principes du développement durable ;
- ✓ Mettre en valeur les qualités architecturales présentes sur le territoire communal.
- ✓ Rendre compatible le PLU avec les différentes évolutions législatives et réglementaires dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région d'Épernay approuvé le 5 décembre 2018

DATE et PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bouzy pour une durée de 30 jours consécutifs, du lundi 9 février 2026 (ouverture à 9h00) au mardi 10 mars 2026 inclus (clôture à 17h00). Monsieur Johan TOTAIN, chef de projet en planification urbaine a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif et Monsieur Gérard CHEVALIER, commissaire enquêteur suppléant, pour mener l'enquête susvisée.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Bouzy, salle de conseil, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- ✓ Lundi 09 février 2026 du 9h à 12h
- ✓ Mardi 17 février 2026 de 17h à 20h
- ✓ Samedi 7 mars 2026 de 9h à 12h
- ✓ Mardi 10 mars 2026 de 14h à 17h

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent seront consultables :

Sur le site internet : <https://urlr.me/8FpJYe>

Sur le site internet : www.bouzyenchampagne.com

En scannant le QR code ci-joint

Sur support papier et / ou sur poste informatique, en Mairie de Bouzy, siège de l'enquête publique consultables au jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 9h à 13h sauf les mercredis et jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.



DÉPOSER UNE REMARQUE CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité environnementale, les observations des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Bouzy, du lundi au vendredi de 9h à 13h sauf les mercredis et jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- ✓ Sur le registre ouvert à cet effet
- ✓ Par courriel transmis à Mr Johan TOTAIN, commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : plu.enquete.publique.51@gmail.com pendant toute la durée de l'enquête.
- ✓ Par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Mairie de Bouzy.

Quel que soit le mode de transmission, toute observation rédigée ou parvenue en Mairie de Bouzy après le mardi 10 mars 2026 après 17h00 sera jugée irrecevable.

DÉCISION POUVANT ÊTRE ADOPTER AU TITRE DE L'ENQUÈTE PUBLIQUE

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Bouzy et sur le site internet de la commune de Bouzy et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de modification éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera approuvé par délibération du conseil municipal de Bouzy après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées à la commune de Bouzy.

Le Maire de Bouzy

Affiché le 23/01/26

